

## LE JOURNAL DU SIRTOMRA

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay

[www.sirtomra.fr](http://www.sirtomra.fr)

N'EN JETEZ

PLUS!

AUTOMNE 2024

**Distribution de compost**  
Marche à suivre page.6

TOUT POUSSE À COMPOSTER



# ÉDITO

-----



**Jean-Louis RICHARD**  
Président du SIRTOMRA  
Président de BGV

## ENCORE MIEUX FAIRE !

En tant que président du SIRTOMRA ma priorité est de développer les services à la population dans le respect de l'environnement, tout en rationalisant les dépenses.

Grâce à notre gestion financière saine et rigoureuse et à notre trésorerie, nous parvenons à financer des projets structurants pour le territoire, tout en assurant la maîtrise de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux a baissé, passant de 13,10% en 2020 à 11% en 2024.

Dans cette logique de développement nous souhaitons augmenter nos capacités de tri et de traitement avec davantage de recyclage. Je peux vous citer en exemple, après l'extension des consignes de tri, la mise en service de bornes pour le tri du plâtre et aussi de contenants pour les articles de sport et de loisirs.

Ces nouveaux services présentent un triple intérêt, ils favorisent : la seconde vie des matériaux, l'économie de matières premières et génèrent des économies pour le syndicat avec la participation financière et opérationnelle des éco-organismes.

On peut ajouter pour 2024 le tri à la source des biodéchets en application de la loi AGECC. Le choix du SIRTOMRA s'est porté sur le « tout compostage » avec la mise en place de moyens de communication renforcés, de séances de formation au

---

**« La participation citoyenne est indispensable dans notre action publique »**

---

compostage, d'accompagnement des restaurants scolaires et bien sûr la poursuite du soutien à hauteur de 30 euros pour les foyers s'équipant d'un premier composteur.

Evidemment, la participation citoyenne est indispensable à notre action publique et garante des résultats. Je tiens à remercier les habitants qui font un effort de tri dans leurs bacs de déchets, leur composteur et à la déchetterie.

Toutefois je ne peux pas terminer mon éditorial sans signaler le projet d'arrêté modifiant le cahier des charges de la filière des emballages et papiers graphiques qui prévoit une proposition de malus pour les collectivités dont la performance de recyclage se situerait en dessous d'un gisement cible. À la lecture de ce journal nouveau format, vous trouverez toutes les informations et code de bonne conduite afin d'éviter cette perte de soutien.

Et n'oubliez pas :  
**« Jeter, c'est gâcher ;  
Trier, c'est gagner ».**

**Le SIRTOMRA**  
vous informe sur l'application



**Panneau Pocket**

➤ Recherchez et mettez en favori "SIRTOMRA"



**N'EN JETEZ PLUS !**  
**AUTOMNE 2024**

SIRTOMRA - 3 Place de l'Église  
45170 Neuville-aux-Bois  
02 38 91 58 95  
sirtomra@wanadoo.fr

Édition : SIRTOMRA

Directeur de la publication :

Jean-Louis RICHARD

Conception & réalisation :

Page de Marque communication

Crédit photos : Adobe Stock / Freepik

Tirage : 14 000 exemplaires

Journal gratuit.

# EN DÉCHETTERIE ON TRIE TOUJOURS PLUS !

## UNE SECONDE VIE POUR LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Depuis le mois de juin la filière « articles de sport et de loisirs » a fait son apparition dans les 4 déchetteries. Des caisses et même un conteneur à Neuville-aux-Bois sont à votre disposition pour donner une nouvelle vie à tous les objets qui concernent la pratique du sport et des loisirs :

Canne à pêche, bombe d'équitation, ballon, raquette, ski...



## LES PLAQUES DE PLÂTRE SORTENT DU LOT

Depuis toujours les plaques de plâtre étaient déposées dans la benne tout-venant, et étaient enfouies sous terre sans possibilité de valorisation. Dorénavant triées dans les colonnes à plâtre elles sont recyclées.

## QUE DES BONNES RAISONS DE BIEN TRIER

En déchetterie le taux de recyclage et de valorisation énergétique (incinération avec production de chaleur et d'électricité) est de 60%. Grâce aux nouvelles filières qui se développent, ce taux ne fait que de s'améliorer d'année en année.

Le tri doit être le plus fin possible afin de réduire au maximum les apports dans la benne tout venant, qui doit toujours rester le dernier recours, car ces déchets sont traités par enfouissement, soit le mode de traitement le moins écologique et le plus coûteux. Le traitement du tout venant coûte 180 € la tonne. Il ne faut pas oublier que la TEOM (Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) que vous payez participe également aux coûts de fonctionnement des déchetteries et de la végétrie.

**Ainsi pour toutes ces raisons en déchetterie il faut bien trier !**



## CHIFFRES-CLÉ 2023 DANS LES 4 DÉCHETTERIES ET EN VÉGÉTRIE :

**60 056**  
**VISITES**

**9 179** Tonnes de déchets dont :

- **1 605** Tonnes de tout venant,
- **798** Tonnes de tout venant incinérable,
- **2 603** Tonnes de déchets verts,
- **2 072** Tonnes de gravats.





# LE TRI PARTOUT ET TOUT LE TEMPS

## SI ON TRIAIT AUSSI SUR L'ESPACE PUBLIC

Le tri des déchets présent depuis 2001 dans les foyers est pratiqué par la majorité des habitants du SIRTOMRA. En dehors de l'habitation, sur l'espace public celui-ci n'est que rarement mis en pratique. Les poubelles de rue ne le permettent pas toujours car seul le flux d'ordures ménagères est proposé. C'est ainsi que la loi AGECE met en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'obligation du tri sur l'espace public.



Pour répondre à cette loi, le SIRTOMRA a candidaté à un appel à projet de Citéo (éco-organisme des emballages et du papier) pour pouvoir équiper les espaces publics de corbeilles de tri. C'est avec le concours de 13 communes\* volontaires du territoire que nous avons été lauréat au mois de juin 2024. Chaque commune a fait le choix de mettre en place des corbeilles de rue, abris bacs... au couleur du tri dans les parcs et jardins, place cen-

trale, gymnase, sortie d'école... L'appel à projet a permis un soutien financier important pour l'achat des équipements et la création d'éléments de communication. À vous d'en faire bon usage.

\* Les 13 communes volontaires sont les suivantes : Cercottes, Dambron, Fontenay-sur-Conie, Loigny-la-Bataille, Neuville-aux-Bois, Rouvray-Sainte-Croix, Saint-Lyé-la-Forêt, Sougy, Terminiers, Tournois, Villamblain, Villeneuve-sur-Conie, Villereau.

## LES MÊMES CONSIGNES QU'À LA MAISON

Le tri sera à effectuer **comme à la maison**, tous les emballages, **sauf le verre**, vont dans la poubelle jaune et le reste en ordures ménagères. Comme à la maison les emballages devront être déposés **VIDES** et en vrac **SANS SAC**. Ces poubelles seront entretenues et vidées par le personnel communal, merci de respecter leur travail :

- Ramassez et ne jetez pas vos déchets au sol
- Triez vos déchets comme indiqué sur les poubelles
- Les emballages en verre sont à jeter dans la colonne à verre (il y en a au minimum une par commune)

**TRIONS PARTOUT SORT ON THE GO**

**EMBALLAGES VIDES**  
EN PLASTIQUE, MÉTAL,  
CARTON

**CITEO**

# CONSIGNES DE TRI

## IL RESTE ENCORE DES EFFORTS À FAIRE

Seuls les emballages\* vides et les papiers d'écriture vont dans la poubelle jaune.

Si ce n'est pas un emballage ou du papier, pour être recyclé :

- **Un objet, un jouet**, en plastique ou en métal vont en déchetterie dans une benne dédiée.
- **Un vêtement, des chaussures** vont dans les conteneurs spécifiques (ils se trouvent en déchetterie et dans certaines communes).
- **Un sac poubelle, la litière du chat...** n'ont rien à faire dans le bac jaune ! Pour eux c'est le bac d'ordures ménagères.

\* Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) font exception. Ils ne doivent pas être déposés dans les bacs de collecte, mais dans les colonnes à verre. Il y en a 82 sur le territoire et au moins 1 par commune.



Pour un bon tri, l'affaire est dans le vrac.

## DES ERREURS QUI ONT UN PRIX



Des « erreurs de tri » dans le bac jaune, comme des sacs d'ordures ménagères, du verre, des vêtements... sont en réalité des fautes. Ces manquements au règlement de collecte pourraient devenir **des infractions et donc pénalisables**. Une modification du règlement de collecte en faveur de **l'obligation du tri et des dispositifs coercitifs** est en cours de réflexion. Ces erreurs

sont des incivilités qui coûtent cher à l'ensemble des usagers/contribuables : il faut payer 2 fois le traitement (1 fois pour le tri + 1 fois pour l'incinération) ; elles sont la conséquence d'une perte de soutien pour mauvaise qualité du tri, et, en finalité se sont des déchets qui ne suivront pas la filière du recyclage et ne participeront pas à la revente de matériaux.

## BON À SAVOIR

S'il y a trop d'erreurs de tri dans votre poubelle jaune, les équipes en charge du ramassage refusent celle-ci à la collecte. Un papillon « refus » est accroché à la poubelle avec nos coordonnées. Le but de ces actions est de ne pas polluer les emballages et papiers bien triés déjà collectés dans le camion et d'alerter sur les erreurs pour améliorer le geste de tri. En parallèle, le SIRTOMRA reçoit en direct les anomalies envoyées par les équipes qui peuvent également nous joindre une photo. Nous essayons le plus possible d'aller à la rencontre des habitants concernés pour expliquer le refus. Vous pouvez également nous joindre par téléphone 02 38 91 58 95.

Exemples des erreurs les plus fréquentes :



Emballages en verre



Sacs poubelles



Tri en sac



# TOUT POUSSE À COMPOSTER !

## TOUT POUSSE À COMPOSTER

Avec la loi AGEC qui oblige les collectivités à trouver des solutions pour les biodéchets des ménages, le SIRTOMRA a choisi l'option « tout compostage ». Environ 20 à 30% des déchets peuvent être compostés, réduisant une grande partie de votre production d'ordures ménagères. Si vous n'avez pas de jardin il est possible de vous équiper d'un lombricomposteur. Un composteur partagé en pied d'immeuble peut être installé, en accord avec le bailleur ou le syndic de copropriété. Enfin pour faire du compost il est également possible de fabriquer soi-même son composteur ou de faire un tas au fond du jardin. Toutes les solutions existent pour compostier il suffit juste de trouver celle qui vous convient.

## DES ATELIERS POUR SE LANGER...

Pendant les mois de mai, juin et septembre des ateliers compostage animés par le SIRTOMRA ont eu lieu dans différentes communes : Patay, Neuville-aux-Bois, Orgères-en-Beauce, Gidy, Chevilly et Terminiers. De nouveaux ateliers sont reconduits jusqu'à la fin de l'année. Ces temps d'échange d'environ une heure vous permettent de répondre à toutes vos interrogations sur le sujet. Vous pouvez en plus repartir avec des guides de tri et de compostage pour ne plus hésiter à la maison.



Atelier compostage - Gratuit

Plus d'informations sur notre site internet : [www.sirtomra.fr](http://www.sirtomra.fr) ou au 02 38 91 58 95

## ...DU COMPOST POUR ESSAYER

Appréciée l'année dernière par de nombreux habitants, la distribution de compost est reconduite cette année. Vous trouverez ci-dessous les dates et horaires ainsi que les modalités de retrait.

Végétirie de Sougy	Déchetterie de Neuville-aux-Bois
<b>Lundi 04 novembre :</b> 9h-12h / 13h-17h	<b>Jedi 14 novembre :</b> 9h-12h / 14h-17h
<b>Jedi 07 novembre :</b> 14h-17h	<b>Vendredi 15 novembre :</b> 14h-17h
<b>Samedi 09 novembre :</b> 9h-12h / 13h-17h	<b>Samedi 16 novembre :</b> 9h-12h / 14h-17h

**Merci de venir avec vos propres contenants. Il sera distribué 60 Litres maximum de compost par foyer sous présentation obligatoire d'un justificatif de domicile.**



## LE +

Il est à noter que le syndicat encourage depuis de nombreuses années, et bien avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, le tri de ce type de déchet en subventionnant l'acquisition de composteurs individuels à hauteur de 30€ par foyer.

Fournir au SIRTOMRA :  
**une copie de la facture d'achat,  
un RIB et un justificatif de domicile.**

## TOUS CONCERNÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, pour tous les professionnels (boulangerie, restaurant, cantine, supermarché, hôpitaux...) il est obligatoire de trier les biodéchets. Soit en compostant ou en souscrivant à une collecte spécifique par des entreprises privées. On ne doit plus retrouver ces déchets dans les poubelles d'ordures ménagères.

Vous êtes concerné ? N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider à trouver des solutions pour gérer vos biodéchets.

## LE TRI DU MÉTAL

**On y croit dur comme fer !**  
**L'aluminium et l'acier sont 100% recyclables à l'infini, sans qu'il perdent leur propriétés.**  
**C'est ça aussi la magie du tri !**



### SAVIEZ-VOUS

Que l'aluminium recyclé permet d'économiser 95% de l'énergie nécessaire à son extraction, tout en ne générant que 5% d'émission carbone ? Quant à l'acier, une tonne recyclée, permet d'économiser 1,78 T de CO2.

Pour préserver au maximum notre environnement, en plus des canettes, des aérosols et des boîtes de conserve : les feuilles en aluminium, les capsules de bouteilles, les barquettes, les opercules, les capsules de café, les gourdes de compote, les supports de bougies chauffe-plat, les portions individuelles de fromage, les couvercles et les boîtes en acier sont à déposer dans le bac jaune. **Pensez-y !**

### EN ROUTE POUR UNE SECONDE VIE

Une fois triés, les emballages en aluminium dits « rigides », comme les canettes, les boîtes de conserve, les aérosols... sont envoyés chez un affineur pour être fondus. Ils sont ensuite transformés en lingots et réutilisés pour fabriquer de nouveaux objets ou de nouveaux emballages. Les emballages en aluminium dits « souples » comme les feuilles d'aluminium, les opercules... sont envoyés dans une usine de pyrolyse qui les transformera en poudre ou en fragments qui seront réutilisés dans l'industrie. Quant aux emballages en acier, une fois triés, ils sont envoyés dans une aciérie pour être fondus et transformés en ustensiles de cuisine, outils, pièces automobiles, etc...

## LE TRI DES PILES

### UN GESTE SIMPLE ET UTILE

Au-delà de la volonté de limiter les impacts sur l'environnement, la valorisation des piles et des petites batteries représente de véritables enjeux.

Recycler ce genre de déchet permet :

- d'éviter de gaspiller des ressources naturelles rares et présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel.
- de produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel...), qui seront utilisés dans de nombreuses industries.

- d'éviter d'introduire dans les ordures ménagères (qui sont incinérées) des traces de métaux lourds contenus dans certaines piles.

Pour qu'elles soient éliminées dans le respect de l'environnement, **vos piles et batteries usagées ne doivent jamais être jetées avec les ordures ménagères ni dans votre bac jaune.**

Ce type de déchet est pris en charge par l'éco-organisme COREPILE qui assure leur collecte et leur recyclage. Pour rappel, vous pouvez déposer vos piles et petites batteries usagées dans toutes les déchetteries du SIRTOMRA et chez les revendeurs.

**RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !**

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux sont recyclés pour être **utiles au quotidien**

FER, ACIER, ZINC, NICKEL, MANGANESE, COBALT, CADMIUM, PLOMB

INFOS ET POINTS DE COLLECTE : [jerecyclamespiles.com](http://jerecyclamespiles.com)

Exemple est un éco-organisme sans but lucratif sous agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées.



**Des départs de feux se sont déjà produits dans le camion de collecte mais également très régulièrement au centre de tri de Saran. Des piles et des batteries sont à l'origine de ces sinistres. Ces feux ont heureusement été maîtrisés rapidement mais les conséquences peuvent être dramatiques.**

# CALENDRIER DE COLLECTE 2024-2025 DES JOURS FÉRIÉS

MON JOUR DE COLLECTE HABITUEL	NOUVEAU JOUR DE COLLECTE EN FONCTION DES JOURS FÉRIÉS													
	Vendredi 1 <sup>er</sup> nov. 2024	Lundi 11 nov. 2024	Mercredi 25 déc. 2024	Mercredi 1 <sup>er</sup> jan. 2025	Lundi 21 avril 2025	Jedi 1 <sup>er</sup> mai 2025	Jedi 8 mai 2025	Jedi 29 mai 2025	Lundi 9 juin 2025	Lundi 14 juillet 2025	Vendredi 15 août 2025	Mardi 11 nov. 2025	Jedi 25 déc. 2025	
Lundi	Lundi 28 oct.	Mardi 12 nov.	Lundi 23 déc.	Lundi 30 janv.	Mardi 22 avril	Lundi 28 avril	Lundi 5 mai	Lundi 26 mai	Mardi 10 juin	Mardi 15 juillet	Lundi 11 août	Lundi 10 nov.	Lundi 22 déc.	
Mardi	Mardi 29 oct.	Mercredi 13 nov.	Mardi 24 déc.	Mardi 31 janv.	Mercredi 23 avril	Mardi 29 avril	Mardi 6 mai	Mardi 27 mai	Mercredi 11 juin	Mercredi 16 juillet	Mardi 12 août	Mercredi 12 nov.	Mardi 23 déc.	
Mercredi	Mercredi 30 oct.	Jedi 14 nov.	Jedi 26 déc.	Jedi 2 janv.	Jedi 24 avril	Mercredi 30 avril	Mercredi 7 mai	Mercredi 28 mai	Jedi 12 juin	Jedi 17 juillet	Mercredi 13 août	Jedi 13 nov.	Mercredi 24 déc.	
Jedi	Jedi 31 oct.	Vendredi 15 nov.	Vendredi 27 déc.	Vendredi 3 janv.	Vendredi 25 avril	Vendredi 2 mai	Vendredi 9 mai	Vendredi 30 mai	Vendredi 13 juin	Vendredi 18 juillet	Jedi 14 août	Vendredi 14 nov.	Vendredi 26 déc.	
Vendredi	Samedi 2 nov.	Samedi 16 nov.	Samedi 28 déc.	Samedi 4 janv.	Samedi 26 avril	Samedi 3 mai	Samedi 10 mai	Samedi 31 mai	Samedi 14 juin	Samedi 19 juillet	Samedi 16 août	Samedi 15 nov.	Samedi 27 déc.	

 Jour de collecte habituel  Jour de collecte décalé d'une journée

## HORAIRES EN DÉCHETTERIE ET EN VÉGÉTRIE

	DÉCHETTERIES								VÉGÉTRIE	
	ARTENAY Route de Neuville aux Bois 45410 Artenay		PATAY Route de Guillonville 45310 Patay		NEUVILLE-AUX-BOIS Route de Montigny 45170 Neuville-aux-Bois		ORGÈRES-EN-BEAUCE Zone d'activité 28140 Orgères-en-Beauce		SOUGY Chem. du Trou aux Lièvres 45410 Sougy	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h			9h - 12h	13h - 17h
Mardi	9h - 12h				9h - 12h		9h - 12h	13h30 - 16h30		
Mercredi										
Jedi		13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		13h30 - 16h30		14h - 17h
Vendredi		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h				
Samedi*	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 - 16h30	9h - 12h	13h - 17h

\* Le samedi, accueil réservé aux particuliers

En bleu, horaires supplémentaires d'été : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre



- Les déchetteries et la végétrie sont fermées les jours fériés.
- Le déchargement doit être terminé à l'heure de fermeture.

- Merci de respecter les instructions des agents
- Accès interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes
- Interdit de fumer

